

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 18 juin 2019

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 18 juin, a adopté 12 délibérations du gouvernement et 3 arrêtés, et a examiné 35 dossiers d'étrangers.

1. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie :
 - devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour neuf affaires),
 - devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire),
 - devant le Conseil d'État (pour une affaire),

et à ester en justice devant le Tribunal de première instance de Nouméa (pour une affaire).

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré une bourse territoriale de formation professionnelle continue.

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation de services aériens réguliers de la société Air Loyauté. La principale modification de la nouvelle grille consiste en l'ajout d'une rotation hebdomadaire au départ de Magenta vers Tiga le mercredi matin, avec réorganisation des vols en connexion vers Maré et Lifou en milieu de journée (ajout d'une rotation de Maré vers Tiga et de Tiga vers Lifou). Cet ajustement vise à répondre à une demande croissante en transport de passager et de fret, et à réduire les coûts de mise en place de personnels navigants sur les vols d'Air Calédonie par une internalisation des déplacements aériens. De plus, la rotation du lundi à destination de Touho au départ de Magenta est retardée d'une heure par rapport au programme précédent avec un départ à 7h30 de Magenta au lieu de 6h30, en réponse à une demande de la clientèle.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une entreprise de transports sanitaires terrestres (Ambulances Les Cagous Bourail).

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 12 avis favorables et un défavorable sur des demandes de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire et sept avis favorables sur des demandes de carte de résident permanent. Il a adopté 13 autorisations de travail hors secteur minier.